

# Les Web Masterclass

Du 21 au 29 septembre 2023

Action pilotée par :



Et financée par:



# Financements mobilisables en Outre-Mer

Lise PELLERIN et Hervé LELARGE (BPI)

Lise ANANOU et Christophe LAURENT (Banque des Territoires)

Vincent CHAUSSERIE-LAPREE (ADEME)

Guy-François VILLE (Verso Consulting)



# Les assises de la construction durable en Outre-Mer

Produire des référentiels de construction prenant en compte les spécificités des territoires permettant au bâti de faire face aux fortes contraintes environnementales tout en prenant en compte le contexte social, culturel et économique.



<https://batiments-outremer.fr/assises-batiment-outre-mer/>

# Les Web Masterclass

## Un partage préalable de connaissance

Les Webmaster-classes ont pour vocation de provoquer des échanges entre les instances hexagonales impliquées dans la production de référentiels et les professionnels ultramarins. Elles permettront également d'aborder des sujets structurants pour les propositions qui seront intégrées au livre blanc.

Jeudi 21 septembre : Normes volontaires et normes réglementaires

Mardi 26 septembre : De l'innovation à la technique traditionnelle

Mercredi 27 septembre : Financements mobilisables en Outre-Mer

Jeudi 28 septembre : Etat des lieux des échanges dans les bassins géographiques

Vendredi 29 septembre : L'assurance construction en Outre-Mer

# Les Ateliers locaux

## Objectifs

- Hiérarchiser les sujets identifiés dans les formulaires d'inscription,
- Les catégoriser et réfléchir sur l'articulation entre ces catégories
- Formuler des propositions pour traiter ces sujets sur le long terme

**Atelier 1** : Pour des référentiels techniques adaptés à l'Outre-mer

**Atelier 2** : Pour la prise en compte des usages et spécificités culturelles dans les référentiels

**Atelier 3** : Pour la mobilisation des contributions scientifiques locales dans l'adaptation et la production de référentiels

**Atelier 4** : Pour la capitalisation de savoir-faire et l'utilisation de produits issus de zones géographiques proches

Lise PELLERIN & Hervé LELARGE

Responsable Innovation Outre-Mer

&

Directeur Régional Antilles/Guyane

**bpi**france

# Lise ANANOÛ & Christophe LAURENT

**Responsable pôle conception et adaptation de l'offre logement social**

**Département du développement**

**Direction des prêts**

**&**



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



**Directeur Régional**

**Direction Régionale Antilles-Guyane**

# Vincent CHAUSSERIE-LAPREE

**Ingénieur Energie Bâtiment Climat**  
**Direction Régionale Océan Indien**





# Guy-François VILLE

Consultant



Partie 1 : Mobiliser des financements Pourquoi?  
Comment?

Partie 2 : Financements proposés par Bpifrance

Partie 3 : Financements proposés par la Banque  
des Territoires

Partie 4 : Financements proposés par l'ADEME

# Partie 1 Mobiliser des financements Pourquoi? Comment?

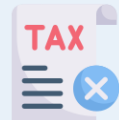
# Panorama des financements mobilisables en Outre-Mer

## Financiers

**bpifrance**



## Typologie de dispositifs



Les **crédits d'impôt**



Les **prêts à taux bonifiés**



Les **subventions**  
(financements directs)

## Typologie des dépenses éligibles



**Investissements matériels**

Unités de production, machines et équipements productifs, instruments, capteurs, isolants, protections solaires, chauffe-eau solaire, bancs d'essai, etc.



**Investissements immatériels**

Etudes (faisabilité, juridique, programmation, etc.), logiciels, coûts de mise aux normes, formation des équipes de production, diagnostics (performance énergétique de bâtiment industriel, impact environnemental du procédé), etc.



**Travaux**

Travaux de construction ou de rénovation des bâtis



**Frais**

Frais internes (recrutement, communication, etc.) et frais généraux

# Les crédits d'impôt, un dispositif fiscal incitatif pour la construction durable

- Un **crédit d'impôt** correspond à un **montant** qu'une entreprise **soustrait**, en vertu de l'application d'un **dispositif fiscal prévu par la loi**, de l'**impôt** qu'une entreprise doit **payer**. Ce dispositif fiscal est une forme d'**aide financière** visant à **promouvoir** ou à **récompenser** certaines **modalités d'activités économiques** des entreprises.
- En fonction de la **nature de son activité** et de ses **conditions d'exercice**, une entreprise peut bénéficier d'**un ou plusieurs crédits d'impôts**. Il en existe une multitude, déclinés selon les **secteurs d'activités des entreprises**. Dans le cadre de la **construction durable**, les trois principaux crédits d'impôts sont les suivants :



## CI Recherche

- Le **crédit d'impôt recherche** a pour but d'**encourager** les entreprises à engager des **activités de recherche et développement (R&D)**.
- En **Outre-mer**, le taux du CIR est :
  - **50 %** pour les dépenses **inférieures** à 100 000 000 €
  - **5 %** pour les dépenses **supérieures** à 100 000 000 €
- Les dépenses considérées dans la R&D peuvent être des **amortissements de matériel**, des **charges salariales** ou encore des **prestations intellectuelles** (veilles technologiques).



## CI Innovation

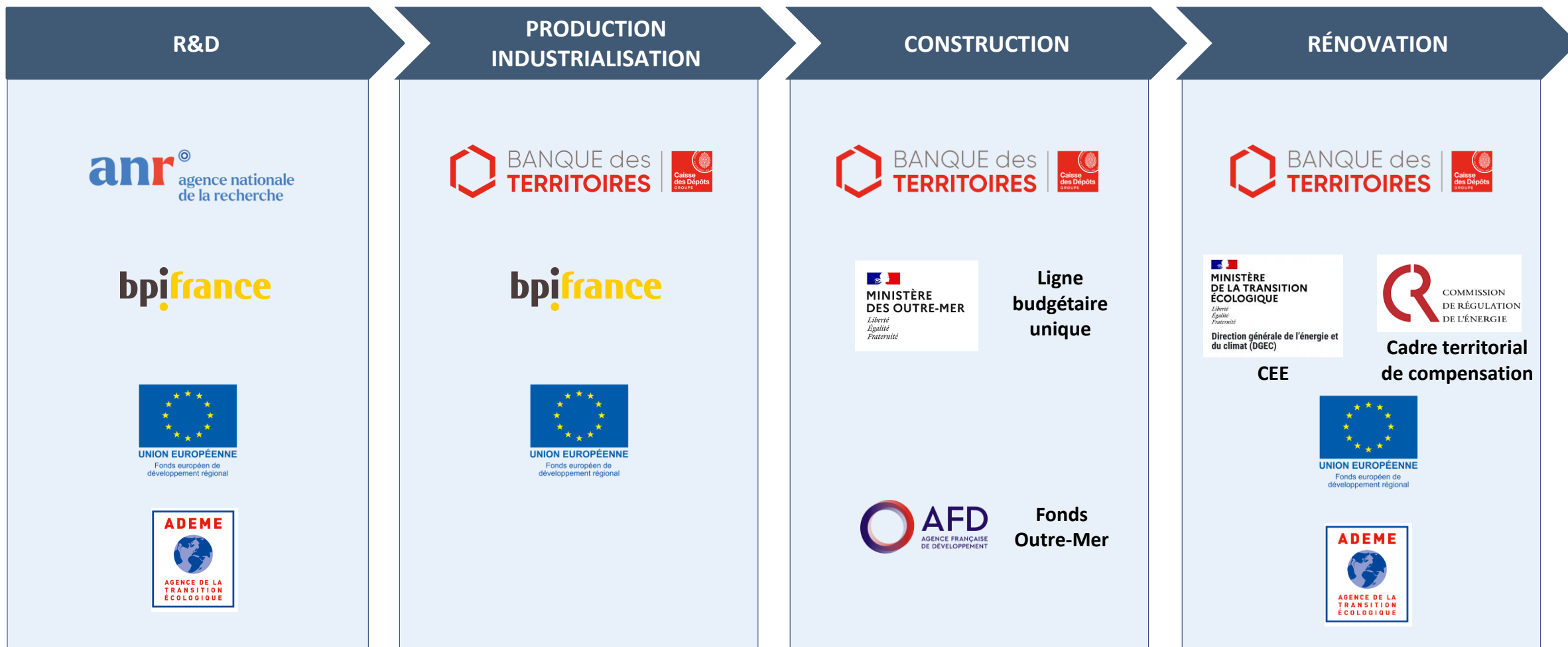
- Le **crédit d'impôt innovation** est une extension du crédit d'impôt recherche et s'applique **exclusivement aux PME**.
- En **Outre-mer**, le taux du CII est :
  - **60 %** pour les dépenses **inférieures** à 100 000 000 €
  - **5 %** pour les dépenses **supérieures** à 100 000 000 €
- Les dépenses concernées sont liées à la **réalisation d'opération de conception de prototypes** ou d'**installations pilotes d'un nouveau produit**.



## CI Rénovation énergétique

- Le **crédit d'impôt rénovation énergétique** est un **crédit d'impôt temporaire** pour les dépenses de **rénovation énergétiques** effectuées par les **TPE**.
- En **Outre-mer**, le taux du CIRE est de **30%** du prix de revient des dépenses éligibles, dans la limite de **25 000 €**.
- Les dépenses éligibles sont celles concernant l'**amélioration de l'efficacité énergétique** des locaux de l'entreprise si le bâtiment est construit depuis **plus de 2 ans**, comme par exemple : **isolation de combles** ou de **toitures**, **chauffe-eau solaire collectif**, **pompe à chaleur** ventilation mécanique simple ou double flux, etc.

# Chaîne de valeur et dispositifs mobilisables



## Zoom sur 3 financeurs et les bénéficiaires visés



- Entreprises
- Collectivités
- Bailleurs sociaux



- TPE/PME



- Collectivités territoriales, communes ou intercommunalités
- Etablissements publics d'enseignement
- Bailleurs sociaux

## Mise en situation : Cas d'usage

*« Je souhaite développer  
un produit de construction innovant »*

Recherche appliquée  
Etude d'opportunité  
Etude de faisabilité  
Modèle économique  
Prototypage  
Tests & Essais  
Mise en conformité  
Production  
Lancement commercial  
Etc.



Porteurs de projet

*« Je porte un projet de construction  
ou de rénovation d'un bâtiment »*

Etude de faisabilité  
Etude de programmation  
Travaux  
Equipements  
Etc.



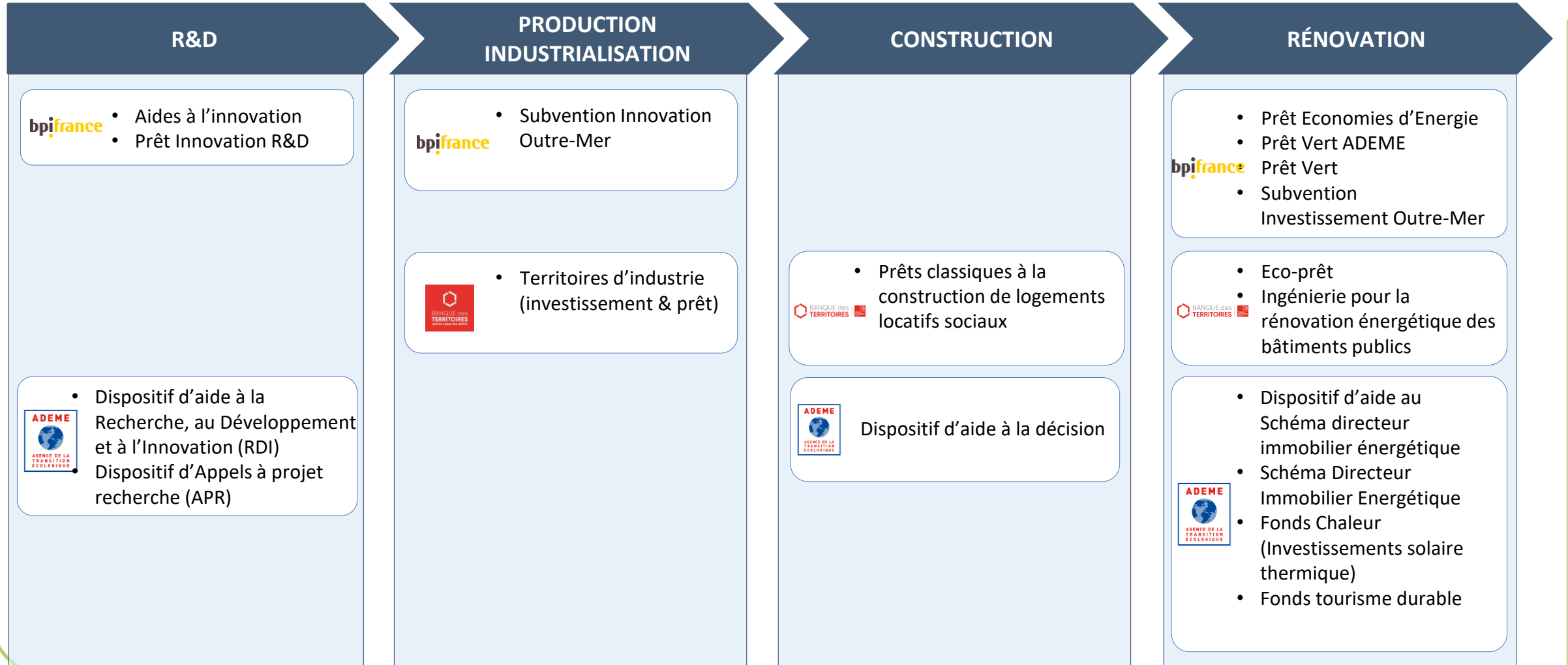
# Dispositifs mobilisables selon les 2 cas d'usage

## CAS D'USAGE 1 :

### DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS DE CONSTRUCTION INNOVANTS

## CAS D'USAGE 2 :

### CONSTRUCTION / RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT





## Partie 2 : Financements proposés par Bpifrance

# LE PLAN CLIMAT



## LE PLAN CLIMAT

### Des infos ?

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Dossiers/Climat-la-TEE-au-coeur-des-enjeux-de-demain>

## Le plan climat c'est quoi ?

### PILIER 1

Accélérer la transition des entreprises avec des solutions financières et d'accompagnement

### PILIER 2

Accompagner le développement des ENR et contribuer à la croissance de champions internationaux

### PILIER 3

Financer et accompagner massivement l'innovation dans les « greentechs »

## Quels outils pour le plan climat ?

### Financement

2 Prêts Verts spécifiques non affectés pour vos clients

- TPE, PME et ETI
- 10K€ à 5 000 K€
- 2 à 10 ans // 2 ans de différé max
- Partenariat 1 pour 1

### Financement

Prêt Economies d'énergie

- TPE, PME
- De 10 à 500 k€
- 2 à 7 ans
- Dont 2 ans de différé
- Partenariat 1 pour 1

### Financement

- Structurés ENR

- 2 Prêts Méthanisation

- De 100K€ à 1 000K€
- Durée de financement jusqu'à 12 ans // 2 ans max de différé
- Partenariat financier (modalités différentes selon produit)

### Accompagnement Climatomètre



- Produit Phare : Le DIAG ECO FLUX
- VTE Vert Pour aider le dirigeant à se lancer !

## Pour qui ?

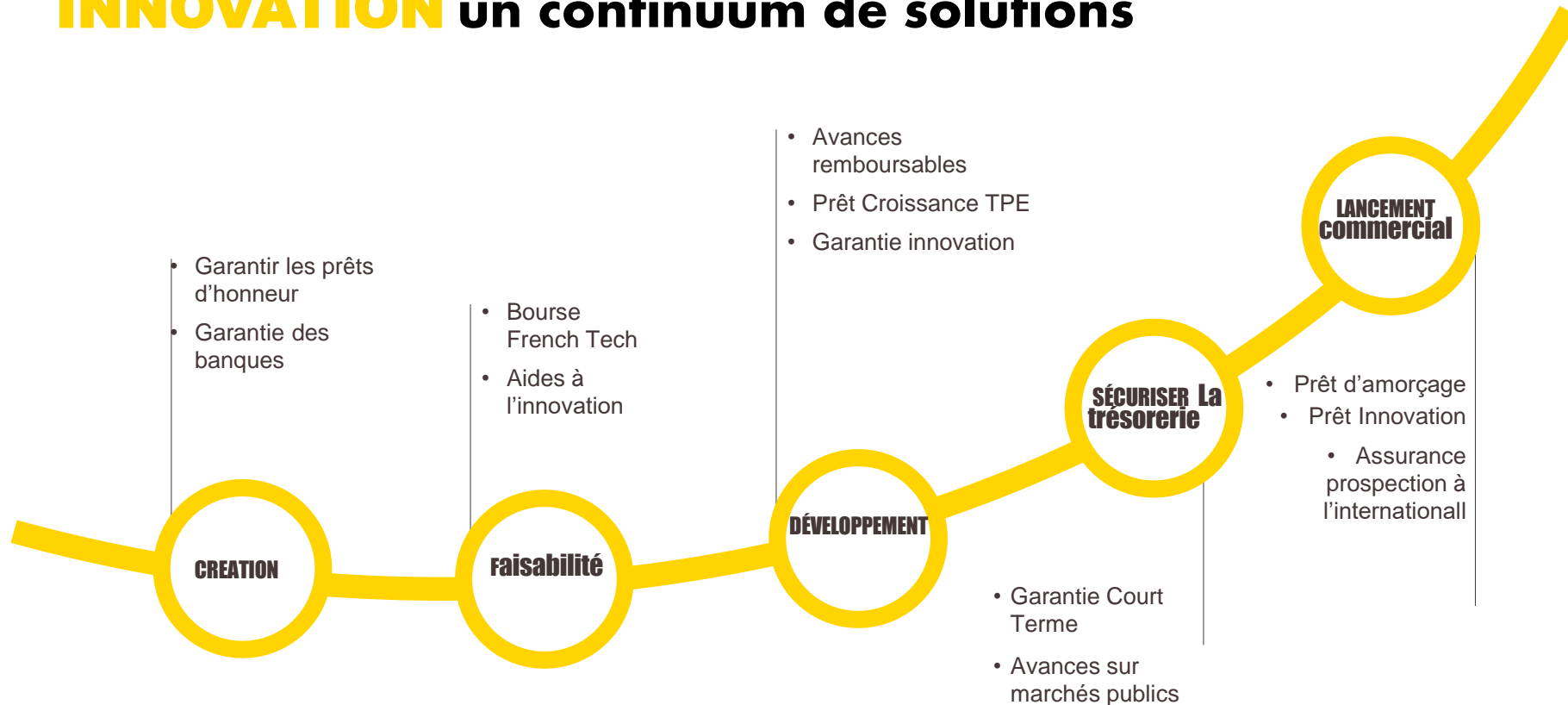
Tout client/prospect qui souhaite financer sa transition écologique

→ Offre spécifique et subventionnée de Bpifrance.

## L'intérêt pour vos partenaires bancaires ?

- Financer du BFR de croissance, partager des projets en limite d'encours chez vous sans faire rentrer un concurrent.
- Vous laisser la totalité des suretés et des flux.
- Utiliser l'expertise de Bpifrance sur certains secteurs.
- Utiliser les dispositifs de relance de Bpifrance opérateur de l'Etat.
- Utiliser les dispositifs publics subventionnés pour mieux conseiller les clients (accompagnement, innovation, international...).

## INNOVATION un continuum de solutions



# Je finance mon projet innovant ...

bpi**france**

ASSISES DE LA  
CONSTRUCTION  
**DURABLE**  
EN OUTRE-MER 2024

Lancer son projet



**Subvention**

**Bourse French Tech**

**Bourse French Tech Emergence *Projets Deep Tech***



Réaliser son projet

*Avance  
récupérable* 

**PRÊT INNOVATION R&D**

**CONCOURS**



**I LAB → Date limite de dépôt en Février chaque année**

**France 2030 Régionalisé → ouvert au fil de l'eau,  
financeur : Etat / Région**



## SUBVENTION INVESTISSEMENT OUTRE-MER :

De 20 à 100 K€ pour les PME localisées sur le territoire des DROM (Martinique, Guyane, Guadeloupe, la Réunion, et Mayotte) afin de financer leurs dépenses d'investissement répondant prioritairement aux objectifs de la Trajectoire Outre-mer 5.0

**OBJECTIF** : Permettre aux entreprises de mieux maîtriser leur impact sur l'environnement, diminuer leur consommation d'énergie, financer des dépenses d'investissement répondant prioritairement aux principaux objectifs de la Trajectoire Outre-mer 5.0 : Zéro Déchet, Zéro Carbone, Zéro Vulnérabilité, Zéro Polluant agricole, y compris Zéro Exclusion

**POUR FINANCER QUOI** : Investissements matériels et équipements : chaudières très performantes, échangeurs thermiques, cogénération à haut rendement, matériels de récupération, de stockage et de réduction d'énergie (solaire, électricité, mécanique), matériels réduisant les émissions polluantes...

Investissements immatériels : coûts de mise aux normes, dépenses liées au respect de l'environnement, sécurité, formation des équipes de production, coûts de déménagement, logiciels, diagnostics (performance énergétique de bâtiment industriel, impact environnemental du procédé), démarche éco-responsable (traitement et valorisation des déchets, éco-conception des produits, écologie industrielle)...

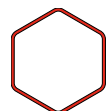
Les travaux : travaux d'aménagement et de rénovation des bâtis prenant en compte les risques sismiques et cyclonique

Les frais externes divers : préparation accords juridique, faisabilité, sous-traitance, formations, déplacement, salons, ...



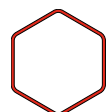
## Partie 3 : Financements proposés par la Banque des Territoires

# Synthèse des évolutions du nouvel éco-prêt 2023



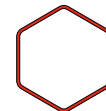
## Les nouveautés

- Ajout des maturités **de 26 à 30 ans** (vs max 25 ans)
- Index : TLA -0,75% si [5-15 ans] ; TLA -0,45% si [16-20 ans] ; **TLA -0,25% si [21-30 ans]**.
- Montant : **de 7,5k€ à 33k€ par logement** (vs 9-22k€) et jusqu'à +7k€ suppl. par logement grâce aux 3 bonus (vs 5 k€).



## Nouvelle grille

Nombre de points	Montant du prêt par logement (en k€)
8 à 10	7,5
11 à 13	9
14 à 16	16
17 à 19	20
20 à 22	27
23 et plus	33



## Les critères d'éligibilité

### MENU A POINTS

Extraits du menu à points

#### • Travaux finançables pour la toiture

Intervention	Exigence	Points	
Exigence globale	Niveau 1 : facteur solaire $S_{ext} \leq 0,03$	5	<input type="checkbox"/>
	Niveau 2 : facteur solaire $S_{ext} \leq 0,02$	6	<input type="checkbox"/>
Pose d'une isolation	Résistance thermique $R \geq 1,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ sur l'ensemble de la toiture	4	<input type="checkbox"/>
Mise en place d'une surtoiture	Surtoiture ventilée couvrant l'ensemble du plancher haut	4	<input type="checkbox"/>
Remplacement des éléments de couverture	Couverture de couleur « claire » ou « moyenne » sur la totalité de la toiture	3	<input type="checkbox"/>
Hauts de La Réunion uniquement (> 600m) – exigence globale	Coefficient de transmission surfacique $U \leq 0,5 \text{ W/m}^2 \text{ K}$ sur l'ensemble de la toiture	5	<input type="checkbox"/>

#### • Travaux finançables pour les murs

Intervention	Exigence	Points	
Exigence globale	Facteur solaire $S_{ext} \leq 0,09$ pour tous les murs en contact avec l'extérieur des pièces principales	4	<input type="checkbox"/>
Mise en place d'un bardage ventilé	Niveau 1 : ajout d'un bardage ventilé sur au moins 50 % des parois	4	<input type="checkbox"/>
	Niveau 2 : ajout d'un bardage ventilé sur au moins 80 % des parois	5	<input type="checkbox"/>
Pose d'une isolation des murs donnant sur l'extérieur	Résistance thermique $R \geq 0,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ sur au moins 50 % des murs	3	<input type="checkbox"/>
Mise en place de pare-soleil	Débords protégeant au moins 50 % des parois et tels que $d/h = 0,2$	1	<input type="checkbox"/>
Hauts de La Réunion uniquement (> 600m) – exigence globale	Coefficient de transmission surfacique $U \leq 0,5 \text{ W/m}^2 \text{ K}$ sur l'ensemble des parois donnant sur l'extérieur	4	<input type="checkbox"/>

### OPERATIONS

Mêmes emprunteurs et mêmes opérations éligibles.



- Logements sociaux et logements foyers
- Formulaire signé par la DEAL
- Contrat signé avant la date d'achèvement des travaux

### BONUS par logement



Amiante : 3 000€ (iso ancien Eco-Prêt).  
Qualité : 2 000€ (iso ancien Eco-Prêt).



**Point noir de bruit** des réseaux routier et ferroviaire : 2 000€.



# Eco-prêt à 30 ans

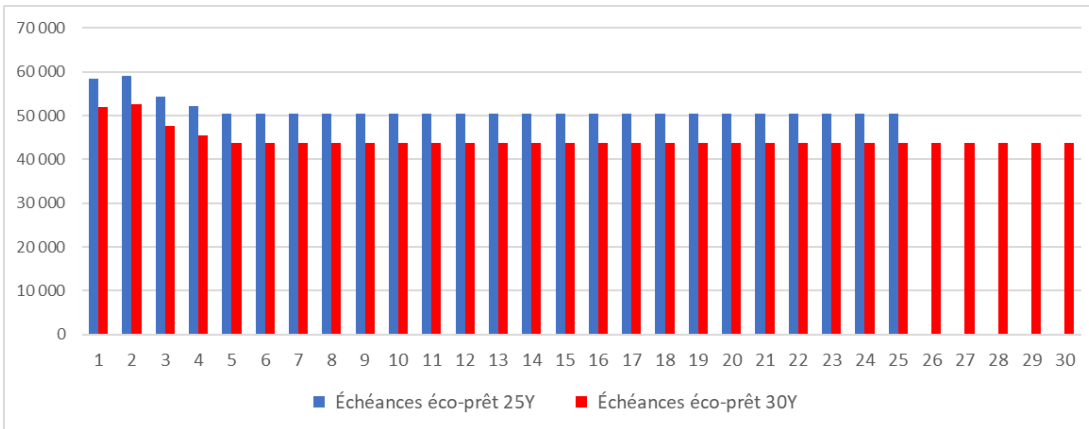
Extension de la maturité maximale de 25 à 30 ans

## ANCIEN ECO-PRET

- TLA -0,75% si [5-15 ans] ;
- TLA -0,45% si [16-20 ans] ;
- TLA -0,25% si [21-25 ans].

## NOUVEL ECO-PRET

- TLA -0,75% si [5-15 ans] ;
- TLA -0,45% si [16-20 ans] ;
- **TLA -0,25% si [21-30 ans].**



Hypothèses : éco-prêt de 1 M€ à TLA-0,25% sur 25 et 30 ans

**-13%**  
d'annuités sur les  
25 premières années

# Ajout de deux nouveaux bonus

Performance carbone et Point noir de bruit



## ANCIEN ECO-PRET

**AMIANTE** 3 000 € / logement

*Rapport de repérage Amiante avant travaux attestant de la présence d'amiante dans le bâti*

**QUALITE** 2 000 € / logement

*Labels HPE rénovation, BBC rénovation, BBCA rénovation, rénovation 150, Effinergie rénovation*

## NOUVEL ECO-PRET

**+ POINT NOIR DE BRUIT** 2 000 € / logement

*Zone point noir de bruit des réseaux routier et ferroviaire ET travaux acoustiques*

**Jusqu'à 7 000 € / logement en +**

# Eco-prêt outre-mer

Une grille étendue jusqu'à 33 k€ / logement

## ANCIEN ECO-PRET

Nombre de points	Montant du prêt par logement (en k€)
8	7
9	7,5
10	8
11	8,5
12	9
13	10
14	11
15	12
16	13
17	14
18	15
19	16
20	17
21	18
22	19
23	20
24	21
25 et plus	22

## NOUVEL ECO-PRET

Nombre de points	Montant du prêt par logement (en k€)
8 à 10	7,5
11 à 13	9
14 à 16	16
17 à 19	20
20 à 22	27
23 et plus	33

# Changement de vecteur énergétique

## Raccordement / création dans le cadre d'une opération de réhabilitation des logements

Financement en prêts à la réhabilitation en fonction des caractéristiques de l'opération :

**Eco-prêt** (taux du Livret A de -0,25% à -0,75%)

**PAM livret A** (taux du Livret A +0,60%)

## Raccordement / création hors cadre d'une opération de réhabilitation des logements



**Prêt Transformation Écologique – Énergies renouvelables et réseau de chaleur**

**Objet** : Financer des projets de long terme concourant à la réalisation de projets de production, stockage ou distribution d'énergie renouvelable



# Partie 4 : Financements proposés par l'ADEME

# Aides à la Recherche, Développement et Innovation

# Appel à Projet Recherche – Vers des bâtiments responsables



## DISPOSITIF ADEME

Cet appel à projets de recherche s'adresse à des équipes de recherche connaissant bien à la fois les problématiques du bâtiment et de l'immobilier et les questions afférentes au développement durable dans le bâtiment.

Clôture 07/12/2023

Il vise à faire émerger des projets de R&D en appui aux politiques publiques pour accompagner, faciliter et accélérer la transition écologique et énergétique des bâtiments à rénover et à construire.

### 4 axes thématiques éligibles :

- Sobriété : utilisation des bâtiments et de leurs équipements / sobriété immobilière
- Rénovation des bâtiments : connaissance du parc / solution d'amélioration de l'existant / marché set emplois de la rénovation
- Consommation de ressources
- Observation, tendances et prospective : comportements et usages

## CRITERES D'ÉLIGIBILITÉS :

- Ouvert aux équipes de recherche
- Projets compris entre 12 et 36 mois
- Projets ciblant des travaux de recherche technologiques, méthodologiques et organisationnels.

## FINANCEMENT :

	Bénéficiaire dans le cadre d'une activité économique			Bénéficiaire dans le cadre d'une activité non économique
	Petite entreprise	Moyenne entreprise	Grande entreprise	
Recherche fondamentale et recherche en connaissances nouvelles	70%	60%	50%	100%
Recherche industrielle	70%	60%	50%	50%
Développement expérimental	45%	35%	25%	50%
Innovation en faveur des PME	50%	50%	-	

## DÉPENSES ÉLIGIBLES :

- Frais de personnel employés sur le projet, coûts des instruments, du matériel, des bâtiments utilisés sur le projet, brevet achetés ou déposés, autres coûts de recherche contractuelle externe, frais généraux

**LIEN**

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/entreprises/collectivites/aides-financieres/20230616/appel-a-projets-recherche-vers-batiments-responsables-2024?cible=79>

# Appel à Projet Recherche – Développement de la construction et de la rénovation hors site (CRHOS)



## DISPOSITIF ADEME

Cet appel à projets vise à accompagner le développement de la construction et de la rénovation hors site en France, en finançant des projets d'industrialisation, d'usines de préfabrication, de R&D et de démonstrateurs :

Clôture 15/01/2024

Deux axes de soutien :

- Le soutien au développement d'usines et d'ateliers de préfabrication ou de lignes de production pouvant permettre des sauts technologiques et s'inscrivant dans un processus de construction hors site.
- Le soutien aux projets de R&D de construction hors site. Ceux-ci pourront s'appuyer sur des démonstrateurs afin de permettre d'assurer la faisabilité de l'innovation en condition réelle.

## FINANCEMENT :

Type d'entreprise		Petite entreprise	Moyenne entreprise	ETI et grande entreprise
<b>Projet d'industrialisation</b>				
Investissements industriels en zone AFR		limite entre 75 et 100%	limite entre 65 et 95 %	limite entre 55 et 85 %
<b>Projet d'innovation</b>				
Recherche - développement - innovation	Recherche industrielle	70%	60%	50%
	Développement expérimental	45%	35%	25%

## CRITERES D'ÉLIGIBILITÉS :

- Ouvert aux entreprises de préfabrication ou d'assemblage, seules ou en groupement avec des entreprises de maîtrise d'œuvre, des maîtres d'ouvrage
- Coût projet : minimum 1 M€ sauf en Outre-mer ou le **seuil est de 500 k€**

## DÉPENSES ÉLIGIBLES :

- Activités d'industrialisation : investissements dans des machines et équipements productifs – brevets - licences – prestations intellectuelles
- Activités de recherche et développement : Salaires et charges des personnes travaillant sur le projet, frais connexes, coûts de sous-traitance – étude d'ingénierie et études de suivi de réalisation et coordination des travaux

LIEN

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230119/developpement-construction-renovation-hors-site-crhos?cible=79>



# Appel à Projet Recherche – Opérateurs ensemble de la rénovation (ORENO)



## DISPOSITIF ADEME

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir les innovations permettant de **faire émerger des opérateurs ensemble de la rénovation capable de proposer des offres complètes intégrant conception, travaux, financement et garantie de performance pour des bâtiments résidentiels privés**. Sont attendues des innovations à caractère organisationnelles, intégrant les aspects techniques, numériques, financiers voire assurantiels et présentant.

Clôture 15/01/2024

### 2 types de projets attendus :

- Le développement de plateforme numérique visant à faciliter le financement des projets de rénovation énergétique
- La preuve (démonstrateur) et la diffusion (solution reproductible) du modèle dit « opérateur-ensemble » : une définition, coordination et réalisation des travaux, une solution de financement de l'ensemble des dépenses visant un reste à charge limité, une garantie contractuelle de résultat énergétique sur tout ou partie des usages, un accompagnement des ménages sur les bonnes pratiques de sobriété

## CRITERES D'ÉLIGIBILITÉS :

- Ouvert aux consortiums ou mono partenaires comprenant par exemple des entreprises de travaux, contractants généraux, promoteurs, architectes, bureaux d'études, banques, assureurs, mainteneurs, fournisseurs d'énergie, syndicats, délégataires CEE, sociétés de tiers financement,
- Coût projet : minimum de 600 k€

## FINANCEMENT :

Type d'entreprise	Nature de l'aide	Taux d'aide sur dépenses de recherche industrielle		Taux d'aide sur dépenses de développement expérimental	
		Collaboratif	Non collaboratif	Collaboratif	Non collaboratif
ETI et grande entreprise	Mix avance remboursable et subvention	65%	50%	40%	25%
Moyenne entreprise		75%	60%	50%	35%
Petite entreprise		80%	70%	60%	45%

## DÉPENSES ÉLIGIBLES :

- Outils et méthodes (plateforme numérique – travaux juridiques - accompagnement), diagnostics de la situation initiale et établissements des préconisations (outils numérique – coûts de maîtrise d'œuvre) – garanties de performance (contrôle – mesure – instrumentation – contrôle qualité) – coût d'ingénierie financière – innovations sociales sur accompagnement des ménages

# Aides à la Recherche Développement Innovation



## DISPOSITIF ADEME

Dispositif ouvert pour les acteurs ayant un projet de Recherche, de Développement, d'Innovation (RDI) mais dont la thématique ne correspond à aucun appel à projets actuellement ouvert sur la plateforme de l'ADEME. Il s'adresse aux organismes de recherche, entreprises, associations et partenaire potentiel d'un projet de R&D.

## CRITERES D'ÉLIGIBILITÉS :

- L'éligibilité des projets, hors appels à projets compétitifs, est jugée au cas par cas
- Ne pas avoir démarré le projet avant d'avoir déposé une demande d'aide à l'ADEME

## FINANCEMENT :

	Intensité maximum de l'aide de l'ADEME			
	Bénéficiaires dans le cadre d'une activité économique			Bénéficiaires dans le cadre d'une activité non économique
	Petite entreprise	Moyenne entreprise	Grande entreprise	
Recherche fondamentale et recherche en connaissances nouvelles	70%	60%	50%	100%
Recherche industrielle	70%	60%	50%	50%
Développement expérimental	45%	35%	25%	50%
Etude de faisabilité préalable aux activités de recherche (ou projet de recherche en émergence)	70%	60%	50%	100%
Innovation de procédé et d'organisation	50%	50%	15%	
Etudes générales	70%	60%	50%	70%

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes entreprises et collectivités

Ouvert toute l'année

## DÉPENSES ÉLIGIBLES :

- Frais de personnel employés sur le projet, coûts des instruments, du matériel, des bâtiments utilisés sur le projet, brevet achetés ou déposés, autres coûts de recherche contractuelle externe, frais généraux

LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/recherche-innovation>

# Aides à la réalisation (études et investissements)

# Aides à la décision



## DISPOSITIF ADEME

L'aide à la décision de l'ADEME soutient la réalisation de projets environnementaux en aidant à la prise de décision grâce à des études préalables.

## CRITERES D'ÉLIGIBILITÉS :

- Eude réalisée par une **structure externe RGE** ou équivalent non liée au bénéficiaire (**indépendante**) et **sans intérêt sur le résultat** (vente de matériel, installation,...).
- Les audits réglementaires (obligatoires) ne sont pas éligibles.

2 types d'études possibles :

- **Diagnostic** : état des lieux techniques/organisationnels avec étude critique et comparaison des solutions envisagées
- **Accompagnement Projet** : conseil permettant d'accompagner le maître d'ouvrage dans la réalisation et pour les études de faisabilité

## FINANCEMENT :

Intensité maximum de l'aide à la décision	PE	ME	GE	Plafond de l'assiette
Etude de diagnostic	70 %	60 %	50 %	50 000 €
Etude d'accompagnement de projet	70 %	60 %	50 %	100 000 €

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes entreprises et collectivités

Ouvert toute l'année

# AMO Rénovation Globale avec CPE



## DISPOSITIF ADEME

### Assistance à Maîtrise d’Ouvrage pour une rénovation énergétique globale avec Contrat de Performance Energétique

**CRITÈRES D’ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes les collectivités

Ouvert toute l'année

Le contrat de Performance Energétique (CPE) se distingue par le couplage entre un investissement destiné à améliorer l’efficacité énergétique d’un bâtiment et la garantie de diminution des consommations d’énergie. L’ADEME propose un système d’aide en deux étapes, selon le stade d’avancement du projet :

- **Phase amont** : aide à une assistance à maîtrise d’ouvrage pour la réalisation de l’étude de faisabilité et d’opportunité d’un CPE
- **Phase aval** : aide à une assistance à maîtrise d’ouvrage pour la rédaction et passation du CPE, son suivi et son exécution

### CRITERES D’ÉLIGIBILITÉS :

- Demande d’aide à réaliser avant signature du devis
- Respecter le cahier des charges type ADEME
- L’AMO mobilisé doit présenter des références pour ce type de mission
- Viser au moins 40 % d’économies d’énergie par rapport à la consommation moyenne des 3 dernières années si AMO sur 1 bâtiment ou -30% si le CPE concerne plusieurs bâtiments
- Durée des contrats CPE : 4 ans mini

### FINANCEMENT :

- Phase amont : aide de 50% des dépenses plafonnées à 30 000 € pour l’accompagnement sur la réalisation de l’étude de faisabilité et d’opportunité d’un CPE
- Phase aval : aide de 50% des dépenses plafonnées à 50 000 € si le MO décide d’engager des travaux dans le cadre d’un CPE

LIEN

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2023/assistance-a-maitrise-douvrage-renovation-energetique-globale-contrat>

# Commissionnement Rénovation Globale



## DISPOSITIF ADEME

### Mission de Commissionnement pour des rénovations énergétiques globales

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes les collectivités

Ouvert toute l'année

Pour vous aider à rénover vos bâtiments de manière globale, en optimisant le projet, depuis la conception jusqu'à l'exploitation, l'ADEME vous accompagne au niveau technique et financier pour une mission de « Commissionnement ».

- **Coordonner l'ensemble des intervenants** (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, entreprises d'installation, entreprises en charge de l'exploitation...) pour garantir la cohérence de leurs interventions et le respect des objectifs du maître d'ouvrage pour le projet de la phase conception jusqu'à l'exploitation ;
- **Définir les moyens de contrôle des actions menées à toutes les étapes** : lors de la conception, en cours de réalisation, à la réception, en phase de pré-exploitation et pendant la phase d'exploitation, pour atteindre les performances exigées par le maître d'ouvrage ;
- **Faciliter le transfert d'information** et l'actualisation de la documentation technique par les intervenants sur les différentes phases du projet, pour une exploitation optimale
- **Appui au MO en phase exploitation** pour assurer que les réglages des installations techniques permettent d'atteindre les performances visées (intervention durant une période de 2 ans post livraison qui repose sur un suivi instrumenté par le système GTB ou une instrumentation provisoire à prévoir)

## CRITERES D'ÉLIGIBILITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Respecter le cahier des charges « Mission de Commissionnement » ADEME
- Mobiliser un AMO ayant la qualification RGE en commissionnement ou ayant une formation spécifique
- Viser au moins 40 % d'économies d'énergie par rapport à la consommation moyenne des 3 dernières années

## FINANCEMENT :

- Aide de 50% avec un plafond max de 20 000 €
- Cumul possible jusqu'à 80% du coût total avec le dispositif ACTEE+ porté par la FNCCR

LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2023/mission-commissionnement-renovations-energetiques-globale>

# Schéma Directeur Immobilier Energétique



## DISPOSITIF ADEME

### Réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE)

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes les collectivités

Ouvert toute l'année

L'ADEME accompagne les collectivités sur le plan technique et financier pour la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE) qui se déroule suivant 4 phases :

- Phase 1 (durée 6 à 9 mois) : réalisation d'un audit réglementaire, de vétusté, énergétique, occupationnel, fonctionnel et stratégique sur le patrimoine de la collectivité
- Phase 2 (durée de 5 mois) : Proposition de 2 ou 3 scénarii par thématique
- Phase 3 (durée d'1 mois) : Elaboration du SDIE une fois le scénario retenu par la collectivité
- Phase 4 (durée de 24 mois) : Accompagnement sur 2 ans à la mise en œuvre du SDIE

### CRITERES D'ÉLIGIBILITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Suivre le cahier des charges type ADEME/FNCCR

### FINANCEMENT :

- Aide de 50% avec un plafond max de 20 000 €
- Cumul possible jusqu'à 80% du coût total avec le dispositif ACTEE+ porté par la FNCCR

LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2023/realisation-dun-schema-directeur-immobilier-energetique-sdie>

# Fonds Chaleur – Etudes de faisabilité



## DISPOSITIF ADEME

### Etude de faisabilité d'installation solaire thermique

L'étude de faisabilité permet un état des lieux approfondi à caractère technique et/ou organisationnel de la situation avec une étude critique et comparative des différentes solutions envisageables.

#### CRITERES D'ÉLIGIBILITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Etude réalisée par un BET RGE (OPQIBI 20.10 ou 20.14 ou équivalent) et respectant les cahiers des charges ADEME

#### FINANCEMENT :

- Plafond de l'assiette : 100 000 €
  - Aide de 50 % pour les grandes entreprises
  - aide de 60 % pour les moyennes entreprises
  - aide de 70 % pour les petites entreprises

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes entreprises et collectivités

Ouvert toute l'année

LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2023/realisation-dun-schema-directeur-immobilier-energetique-sdie>



# Fonds Chaleur – Solaire Thermique



## DISPOSITIF ADEME

### Installation de production d'eau chaude solaire thermique

Ce dispositif permet de financer des installations solaires thermiques pour la production d'eau chaude uniquement.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes entreprises et collectivités

Ouvert toute l'année

### CRITERES D'ÉLIGIBILITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Avoir réalisé une étude de faisabilité suivant cahier des charges de l'ADEME
- Projet éligible :  $10 \text{ m}^2 < \text{surface capteurs} < 500 \text{ m}^2$
- Mise en service dynamique obligatoire pour toutes installations de type CESCO et CESC
- Productivité solaire utile  $> 450 \text{ kWh/m}^2/\text{an}$  pour une altitude  $< 600\text{m}$  et  $350 \text{ kWh/m}^2/\text{an}$  au-delà
- Taux d'économie d'énergie  $> 30 \%$
- Schémathèque SOCOL à respecter
- Prévoir une instrumentation permettant d'assurer un suivi de l'installation sur 1 an minimum

### TECHNOLOGIES NON ÉLIGIBLES :

- Capteurs solaires hybrides PV thermiques couplés à des chauffe-eaux solaires collectifs
- Capteurs solaires thermiques à vecteur air
- Installation pouvant bénéficier du crédit d'impôt ou projet résidentiel privé bénéficiant de la défiscalisation

### FINANCEMENT :

- Projet résidentiel antérieur à 2010 : 2500 €/MWh solaire utile
- Tertiaire santé avec hébergement : 2500 €/MWh solaire utile
- Tertiaire et industrie : 1120 €/MWh solaire utile
- Cumul possible avec le Cadre Territorial de Compensation, les aides FEDER/Région
- Non cumulable avec les CEE
- **Projet  $> 500 \text{ m}^2$  doivent candidater à l'AAP Grande Installation Solaire Thermique (GIST)**

LIEN

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2023/realisation-dun-schema-directeur-immobilier-energetique-sdie>

LIEN AAP IST

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20230710/grandes-installations-solaires-thermiques-2023>

# Fonds Chaleur – Solaire Thermique



## DISPOSITIF ADEME

### Audit et réhabilitation d'installation solaire thermique collective

Ce dispositif permet de financer des installations solaires thermiques pour la production d'eau chaude uniquement.

#### CRITERES D'ÉLIGIBILITÉS :

- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Présenter un disfonctionnement portant sur plus de 50% du productible solaire théorique
- Surface solaire totale > 25 m<sup>2</sup>
- Mobiliser des prestataires qualifiés suivant Cahier des charges du dispositif

#### FINANCEMENT :

- Aide de 15 000 €/centrale solaire réhabilitée
- Prestations éligibles :
  - Audit énergétique
  - Mission de MOE
  - Investissement et instrumentation

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert à toutes entreprises et collectivités

Ouvert toute l'année

LIEN

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220620/audit-rehabilitation-dinstallations-solaires-thermiques-collectives>

# Fonds Tourisme Durable



## DISPOSITIF ADEME

Le Fonds Tourisme Durable soutient la réalisation d'un diagnostic environnemental gratuit et de financements d'investissements et/ou d'études afin de réduire l'impact environnemental, énergétique ou le volume de déchets d'un établissement ayant une activité de restaurant et/ou d'hébergement touristique.

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
TPE – PME ayant une activité de restaurant ou d'hébergement touristique

Ouvert jusqu'à fin 2024

## CRITERES D'ÉLIGIBILITÉS :

- Mobiliser un partenaire de l'ADEME (CCI – Office du tourisme Nord ou le Parc National) pour bénéficier gratuitement d'un diagnostic
- Identifier les actions pré-établies à mobiliser et transmettre un devis pour chacune d'entre elle
- Demande d'aide à réaliser avant signature du devis
- Avance de 30 % et versement de 70 % sur présentation des factures

## FINANCEMENT :

- Diagnostic gratuit réalisé par un des 3 partenaires de l'ADEME
- Aide forfaitaire pour chacun des investissements ou études
- Aide comprise entre 5 k€ et 200 k€ par entreprise selon actions mobilisées et plafonnée à 80 % des dépenses
- Aide soumise au régime d'aides « De Minimis » et donc éligibles au cumul sous conditions

## ACTIONS FORFAITAIRES ELIGIBLES :

### INVESTISSEMENTS

- Chauffe-eau solaire & PAC solaire
- Protections solaires des parois et des baies
- Isolation des toitures et des murs
- Brasseurs d'air et ventilations mécaniques
- Eclairage LED intérieur, extérieur & lanterneau
- Bâche pour piscine chauffée
- Economie d'énergie sur les équipements de cuisson
- Isolation et remplacement de meubles et chambre frigorifiques
- GTB de classe A ou B
- Sèche-linge performant - Récupération des eaux de pluies
- Dispositifs d'économie d'eau sur sanitaire – cuisines et chambres
- PAC géothermique produisant de la chaleur
- Géocooling
- Chaudière biomasse

### ACCOMPAGNEMENTS

- Audit énergétique visant les objectifs du décret tertiaire
- Accompagnement MOE sur un projet de rénovation globale
- Accompagnement pour le financement de rénovation globale
- Diagnostic sur qualité de l'air intérieur & extérieur
- Définition d'un modèle d'affaire durable pour l'hébergement touristique
- Formation aux écogestes sur l'hébergement
- Communication des actions durables engagées
- Evolution des menus
- Lutte contre le gaspillage alimentaire et prévention des déchets

LIEN

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/fonds-tourisme-durable-restaurateurs-hebergeurs-accelerez-transition-ecologique>

# Cadre Territorial de Compensation Offres EDF AGIR+



## Dispositif en faveur de la Maîtrise de la Demande de l'Énergie Piloté par le Comité MDE de La Réunion et financé par l'Etat

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Toutes entreprises et particuliers

Ouvert toute l'année

### ACTIONS STANDARDS ÉLIGIBLES :

- Brasseur d'air
- Chauffe-eau solaire ind - coll & CET
- Isolation et protections solaires des parois et des baies
- Eclairage LED intérieur et extérieur
- Meubles frigo et chambres froides
- Climatisation performante
- Régulation de groupes froids
- Récupération de chaleur
- GTB/GTC
- Système de mesurage d'IPE
- Variation électronique de vitesse sur moteur
- Moto-variateur synchrone
- Isolation de points singuliers

### CRITERES D'ÉLIGIBILITÉS :

- Liste d'actions financées par forfait ou suivant analyse économique
- Mobilisation des aides via les partenaires d'EDF ou en B to B avec EDF

### FINANCEMENT :

- Non cumulable avec les CEE,
- Cumulable avec le crédit d'impôt, les aides de l'ADEME, du FEDER et de l'ETAT sous conditions

### ACTIONS NON STANDARDS :

- Niveau de prime suivant étude spécifique

### CONTACTS

- Résidentiel : [Nathalie.lindor@edf.fr](mailto:Nathalie.lindor@edf.fr) - 06 92 70 99 16
- Collectivités : [mirella.siala-chamba@edf.fr](mailto:mirella.siala-chamba@edf.fr) - 06 92 95 54 90
- Industriels et contrôles : [anais.guedama@edf.fr](mailto:anais.guedama@edf.fr) - 06 92 70 44 21
- Grand tertiaire (GSA - GSB - autres grandes surfaces, entrepôt de logistique) : [yannis.boyer@edf.fr](mailto:yannis.boyer@edf.fr) - 06 92 91 27 32
- TPE / PME & promoteurs : [fabrice.cadet@edf.fr](mailto:fabrice.cadet@edf.fr) - 06 92 91 27 33

LIEN

<https://reunion.edf.fr/particulier/realiser-des-economies-d-energie/decouvrir-les-offres-edf-0/>

# Certificat d'économie d'énergie (CEE)



## DISPOSITIF PORTE PAR LES « OBLIGES »

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Ce dispositif est encadré par l'État engageant les fournisseurs et distributeurs d'énergie à financer des travaux de rénovation énergétique dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, etc.) via :

- une diminution de leurs coûts de fonctionnement ;
- une aide au financement des travaux de rénovation énergétique et/ou conseils de la part de leurs fournisseurs (les obligés) ;
- une valorisation de leur patrimoine en cas de travaux de rénovation énergétique.

### SECTEURS ÉLIGIBLES :

- Secteur Résidentiel : 55 fiches action
- Secteur Tertiaire : 52 fiches action
- Secteur Industriel : 24 fiches action
- Secteur Agriculture : 22 fiches action

### FINANCEMENT :

- Actions standards : prime d'environ 7€/MWhcumac en moyenne
- Prime CEE pouvant être doublée sur les DOM TOM
- Aides des actions non standards suivant analyse des « obligés »

### Les entreprises « obligées » sur La Réunion :

- EDF Réunion :
- TOTAL Energie Réunion :
- SRPP
- VIVO ENERGY :
- OLA ENERGY Réunion

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Toutes entreprises & particuliers

Ouvert toute l'année

### OPÉRATIONS STANDARDS ÉLIGIBLES :

- Isolation - protection solaires des parois & menuiseries
- Chauffe-eau solaire & thermodynamique
- Equipements de production de froid et de chaud
- Luminaires LED et lanterneaux
- Ventilation mécanique
- Système de régulations
- Moteurs performants
- GTB / GTC
- Process industriels
- ...

LIEN

<https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie>



# Aides Régionales - Rénovation thermique



## DISPOSITIF FEDER - REGION : FICHE 2.1.1

### Rénovation thermique et énergétique des logements sociaux

Ce dispositif FEDER soutient les projets de réhabilitation et de rénovation thermique et énergétique des logements du parc social public.

Il permet notamment de financer :

- des études de conception thermique (MOE – AMO – diagnostic initiaux et ex post – étude de dimensionnement solaire et énergétique)
- des investissements liés à la rénovation thermique

#### DÉPENSES ÉLIGIBLES :

- Les études de conception thermique et de modélisation thermique des infrastructures (Moe, AMO, diagnostics énergétiques initiaux et ex post) ; Les études de dimensionnement solaire thermique et énergétique devront suivre le cahier des charges type de l'ADEME.
- Les travaux TCE relatifs à l'amélioration des performances énergétiques et thermiques.
- la réalisation d'opération d'isolation des toitures, des murs et des baies ;
- l'installation d'équipement de production d'eau chaude solaire (et de chauffage pour les hauts) ;
- la mise en place d'équipement économe en eau ;
- l'installation d'équipement de ventilation mécanique ;
- la mise en place d'éclairage commun à faible consommation de type LED avec dispositif de détection de présence.

#### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :

Ouvert à toutes entreprises et collectivités

Ouvert toute l'année

#### CRITERES D'ÉLIGIBILITÉS :

- Le projet doit faire l'objet d'une étude thermique ou énergétique par un BET RGE (OPQIBI 19.05 – 20.10 - 20.14 ou similaire idéalement)
- Présenter une réduction minimale de la consommation énergétique de 30%
- Voir critères sur fiches FEDER 2.1.1

#### FINANCEMENT :

- Aide de 85% des coûts admissibles

LIEN

[https://regionreunion.com/IMG/pdf/fa\\_2.1.1\\_renovation\\_thermique\\_et\\_energetique\\_des\\_logements\\_sociaux.pdf](https://regionreunion.com/IMG/pdf/fa_2.1.1_renovation_thermique_et_energetique_des_logements_sociaux.pdf)

# Aides Régionales - ECS Solaire



## DISPOSITIF FEDER - REGION : FICHE 2.1.5

### Chauffe-eaux solaires en faveur des logements collectifs sociaux

**CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ :**  
Ouvert aux bailleurs sociaux

Ouvert toute l'année

Ce dispositif FEDER vise à améliorer l'efficacité énergétique des logements de type collectif à caractère social à travers la production d'eau chaude sanitaire à partir d'énergie solaire

#### DÉPENSES ÉLIGIBLES :

- Les dépenses d'installation d'équipements de production d'eau chaude solaire en faveur des logements locatifs sociaux visant à l'amélioration du bilan énergétique des bâtiments considérés sont éligibles

#### DÉPENSES NON ÉLIGIBLES :

- Les installations solaires de type Photovoltaïque en autoconsommation collective non dédiée spécifiquement à la production d'eau chaude.
- Les études de faisabilité solaire thermique nécessaires au dimensionnement de l'installation (études financées par l'ADEME).

#### FINANCEMENT :

- aide de 80 % des coûts admissibles pour les acteurs privés

#### CRITERES D'ÉLIGIBILITÉS :

- Les études et audits thermiques justificatifs fournis devront prioritairement avoir été réalisés par des BE possédant les qualifications RGE 20.14.
- Présenter une réduction minimale de la consommation énergétique de 30%
- Les projets mettant en œuvre un dispositif de contrôle et de suivi des performances énergétiques seront privilégiés
- Sélection des projets suivant Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région deux fois par an.
- Voir critères sur fiches FEDER 2.1.5

LIEN

[https://regionreunion.com/IMG/pdf/fa\\_2.1.5\\_chauffe-eaux\\_solaires\\_en\\_faveur\\_des\\_logements\\_collectifs\\_sociaux\\_ecs\\_.pdf](https://regionreunion.com/IMG/pdf/fa_2.1.5_chauffe-eaux_solaires_en_faveur_des_logements_collectifs_sociaux_ecs_.pdf)

# Conclusion



# Financements du Ministère des Outre-Mer



- **Commissions de normalisation de La Réunion et de Martinique**
  
- **Feuille de route 2024 – 2027 en cours d’élaboration, 4 axes de travail à décliner :**
  - Améliorer la résilience des territoires face au changement climatique
  - Intervenir de façon volontaire sur l’habitat privé pour augmenter et améliorer le parc destiné aux ménages modestes et très modestes
  - Accélérer la production du logement locatif social et le rendre plus accessible, dans le respect de la mixité sociale
  - Accompagner chaque territoire

YouTube FR

OMBREE

# CONSTRUIRE DURABLE EN OUTRE MER

CAPITALISER - ACCOMPAGNER - PARTAGER

Projet porté par l'Agence Qualité Construction

**OMBREE**  
@Ombree-aqc 2 abonnés Aucune vidéo

Bienvenue sur la chaîne YouTube OMBREE, le programme spécialement co... >

[batiments-outremer.fr](https://batiments-outremer.fr) et 2 autres liens

ACCUEIL PLAYLISTS CHAÎNES **À PROPOS** 🔍

### Description

Bienvenue sur la chaîne YouTube OMBREE, le programme spécialement conçu pour les experts du secteur de la construction. Son objectif est de contribuer à la diminution de la consommation d'énergie dans les édifices ultramarins en mettant en place des activités de sensibilisation, de communication et de formation. Les zones ciblées par ce programme comprennent la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion et Mayotte.

### Statistiques

Actif depuis le 20 juil. 2023

### Liens

<b>Site</b> <a href="https://batiments-outremer.fr">batiments-outremer.fr</a>	<b>AQC</b> <a href="https://qualiteconstruction.com">qualiteconstruction.com</a>
<b>Profeel</b> <a href="https://programmeprofeel.fr">programmeprofeel.fr</a>	

<https://www.youtube.com/@Ombree-aqc>

Replay disponible – A vos commentaires

# Merci pour votre attention, place aux questions !

ASSISES DE LA  
CONSTRUCTION  
**DURABLE**  
• EN OUTRE-MER 2024

Avec la participation de :

**bpi**france



Avec le soutien financier de :

